



## Achat de maison et séparation

Par **Mademoiselle H**, le **05/09/2012** à **20:13**

Bonjour,rrnrnJ'ai contractée un crédit immobilier avec mon ex conjoint il y a cinq ans. Cela fait deux ans que nous sommes séparés . Nous continuons à rembourser le crédit de 1000 euros par mois de moitié chacun. Monsieur vie dans la maison avec mon fils. Je suis donc depuis deux ans chez mes parents ( j'ai 39 ans ) Car je ne peux me trouver un logement tout en continuant à rembourser ce crédit . J'ai laissé mes parts à monsieur pour éviter tout problèmes ( même si il y en a toujours ) . Depuis deux ans notre maison ne se vend toujours pas ... Je ne peux, vu la distance qui me sépare de l école de mon fils et le lieu ou je vie actuellement, avoir mon fils une semaine sur deux, je le prend un week end sur deux . Cette situation est des plus difficile. J'ai entendu parler d'une nouvelle loi qui apparemment , au bout de deux ans de séparation, me permettra de ne plus rembourser ce crédit et de ce fait , pouvoir avoir un logement. Qu'en est il ?rnMerci infiniment pour votre réponse .

Par **amajuris**, le **05/09/2012** à **21:48**

bjr,rnje ne connais pas cette nouvelle loi peut être confondez-vous avec un divorce pour altération définitive du lien conjugal qui permet un divorce presque automatique au bout de 2 ans.rnvotre situation privée ne regarde pas la banque dès l'instant ou vous êtes co-emprunteur avec votre ex, vous devez rembourser selon un accord avec votre ex qui ne regarde pas la banque.rnce que veut la banque c'est le remboursement du pr^t, le reste ne la regarde pas.rncdt